

	PROCÈS-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026	

Le 14 avril 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de Monsieur **Stéphane CLAUDON**, Maire.

Étaient présents : M. Stéphane CLAUDON, Mme Catherine BLONDEAU, M. Bruno GANDON, Mme Maria DUFOUR, M. Frank SOUCIET, Mme Christelle D'ANCONA, M. François TORSIELLO, Mme Fabienne VARETTE, M. Damien MERCIER, Mme Stéphanie DAVAU, M. Emmanuel SAMBAIN, Mme Ortenzia MONTAGARD, M. René-Louis BERNARD, Mme Yasmine BROYER, M. Jean-François BADIER, Mme Françoise ZUCCALMAGLIO, M. Éric ISTRE, M. Jean-Marc ERRECADE, M. Mohamed EL FARHI, M. Louis BONNET, Mme Sophie CLÉMENT, M. René CECCHETTO, Mme Joséphine AUDRIN, M. Jean-Louis BOURRIÉ, Mme Sandrine DAUSSANGE, M. Jean-François CLAPAUD.

Ont donné procuration :

- Mme Annick FAVRE-ARTIGUES à M. François TORSIELLO
- Mme Patricia LEVY à M. Stéphane CLAUDON
- Mme Léa BAGNOL à Mme Maria DUFOUR

Absent(s) :-

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26 Procurations : 3 Quorum : 15

Informations

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h00. Il indique que la première délibération prévue à l'ordre du jour [NDLR : DEL2026_04_07 relative à : « Créations d'emplois permanents – Tableau des effectifs n°27 »] est retirée. Son examen est reporté à une séance ultérieure.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026

Observations : [NDLR : les premières minutes la séance n'ont pas été enregistrées ; néanmoins le service a pris attache auprès de l'élue concernée pour retranscrire la teneur de ses propos].

Mme AUDRIN : premièrement, les délégations aux adjoints et conseillers délégués ne sont pas indiquées. Deuxièmement le PV comporte des mots prononcés par M Claudon comme étant dits par moi lors de l'échange concernant la délégation d'attribution du conseil municipal au maire. [NDLR : le « d'accord » sera retiré].

Troisièmement une partie du discours entre M CLAUDON et moi-même n'a pas été reprise [NDLR : la réponse de M Claudon sera intégrée].

Quatrièmement : concernant les observations au sujet de la détermination du nombre de membres au CCAS, les réponses apportées par M CLAUDON n'ont pas été reprises dans leur totalité [NDLR : la réponse de M Claudon sera intégrée].

Cinquièmement : concernant la discussion lors de la question diverse, entre M BONNET et vous-même M Claudon, au sujet des commissions, là encore vous ne retranscrivez pas votre réponse, ni l'échange à ce sujet [NDLR : l'échange et la réponse de M. Claudon seront intégrés].

M. le MAIRE : très bien, on va regarder cela et on reviendra vers vous. Sachez M Bonnet que le PV de la séance précédente a été modifié.

Mme DAUSSANGE : je voulais que vous me confirmiez que, lors de la réponse de Mme Blondeau - concernant les erreurs d'écriture concernant 1^{ère} classe et 2^{ème} classe, l'explication était erronée et qu'en réalité la délibération concerne bien la création de deux postes ; et non un passage de 2^{ème} à 1^{ère} classe.



PROCÈS-VERBAL

Séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du **mardi 14 avril 2026**

M. le MAIRE : En fait lorsqu'il y a une évolution de carrière, il faut créer un nouveau poste pour que l'agent puisse passer sur son évolution. Là il y a eu une erreur de retranscription. Nous voulions corriger aujourd'hui mais nous n'avons pas eu la confirmation voulue donc nous passerons au prochain conseil.

Mme DAUSSANGE : ce n'est pas sur ce sujet-là. Il avait été indiqué qu'il y avait eu deux postes de 2^{ème} classe qui allaient être créés et après c'était reporté en 1^{ère} classe ; et Mme Blondeau avait dit que c'était deux postes de 1^{ère} classe qui allaient être créés pour faire passer les agents de 2^{ème} à 1^{ère} classe. Or là ce que je lis ce n'est pas du tout le cas.

M. le MAIRE : dans tous les cas cette délibération sera annulée. On reviendra sur ce sujet au prochain conseil.

M CLAPAUD : je voudrais revenir sur un dysfonctionnement dans le conseil à savoir que j'ai reçu la convocation hors-délai et que je l'ai reçue parce que je m'en suis inquiété auprès de vous. J'espère que vous avez solutionné cette affaire pour que je puisse recevoir les convocations comme tous mes collègues. Deuxième point, effectivement le PV est incomplet car effectivement il manquait les délégations données aux adjoints et aux conseillers délégués. Troisième point : dans la question diverse reportée, le nom de la liste dont je fais partie s'appelle « Mazan solidaire » et non « Vivre Mazan autrement ».

Enfin une petite précision : vous avez indiqué que chaque adjoint aurait un binôme pour le suivi des dossiers mais madame D'ANCONA n'a pas de binôme. Pourquoi ?

M. le MAIRE : tout à fait. Parce que je suis le chef de la police et je suis son binôme.

M CLAPAUD : très bien. Et qu'entendez-vous par « gestion de crise », cela m'a interpellé.

M. le MAIRE : eh bien vous le savez, on a des obligations en tant que commune. Imaginons qu'une guerre se déclare, on se retrouve sans ravitaillement possible, je suis responsable du ravitaillement des Mazanais. Dans ce cadre, il faut monter des plans petit à petit sur ces sujets.

M. CECCHETTO : sur le tableau des effectifs je voudrais connaître le statut du 4^{ème} gardien brigadier car je vois que dans le tableau est indiqué 0 et une absence sur le contractuel.

M. le MAIRE : je pense qu'il s'agit de l'agent que vous, M CECCHETTO, aviez signé et qui attend sa formation en novembre. Actuellement il peut travailler mais n'a pas de capacité du point de vue légal ; il peut travailler mais en binôme avec un policier municipal. L'intérêt c'est qu'il soit déjà dans le service, également soit visible auprès de la population et qu'il pratique les logiciels...

M. CECCHETTO : ce n'était pas ma question ; est-il contractuel ou fonctionnaire ?

M. le MAIRE : il est stagiaire, ensuite il sera fonctionnaire.

Mme AUDRIN : est-ce normal que, concernant l'emploi fonctionnel, il n'est pas indiqué si c'est un temps complet ou non complet ?

M. le MAIRE : je ne sais pas, je n'ai pas eu le temps de regarder. Je demanderai à l'agent en charge du personnel.

Monsieur le MAIRE soumet au vote le procès-verbal qui est approuvé comme suit :

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 7	ABSTENTION : 0
	M. Louis BONNET Mme Sophie CLÉMENT M. René CECCHETTO Mme Joséphine AUDRIN M. Jean-Louis BOURRIÉ Mme Sandrine DAUSSANGE M. Jean-François CLAPAUD	

M. le Maire passe à l'ordre du jour.

	PROCÈS-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026	

RESSOURCES HUMAINES

1. Fixation des indemnités de fonction des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués

Rapporteur : **Mme Catherine BLONDEAU**

Observations :

M BONNET : la seule observation que je voulais faire c'est qu'en tant que maire, au mois de février j'ai reçu une indemnité mensuelle de 2 096,00 euros. Vous vous passez à 2 396,00 euros, soit une augmentation de 15,00%. Par contre les adjoints recevaient 805,00 euros et les vôtres 750,00 euros. Simplement l'observation c'est que lorsqu'on a créé des postes de conseillers avec délégations, on avait considéré qu'il fallait prendre les indemnités de ces conseillers sur l'enveloppe globale. Donc chacun des adjoints et moi-même, puisque j'avais diminué mon indemnité de 300 euros je crois, avons diminué les indemnités. Je voulais faire remarquer que nous avons été relativement généreux et que je ne voulais pas pénaliser les adjoints et donc, j'ai participé en tant que maire, au financement aux conseillers avec délégations. Vous vous ne l'avez pas fait, c'est un peu regrettable ; d'autant plus que vous êtes vice-président à la COVe donc vous avez largement les indemnités qui vous permettraient de collaborer au financement de vos conseillers avec délégations.

M. le MAIRE : je vais m'expliquer. Je n'ai pas encore la chance d'être retraité et cumuler une retraite avec des indemnités. Je suis encore actif. J'ai un certain revenu avec, comme tout le monde, des crédits à payer. Si je ne maintiens pas mon niveau de vie, je vais me retrouver dans une situation financière de plus en plus compliquée. C'est un accord que nous avons eu entre nous. De plus, je ne sais pas si vous le savez, mais depuis le début de l'année, les indemnités des adjoints ont augmenté. Donc les adjoints partagent leurs indemnités avec les conseillers qui ont délégation. Sachez aussi que depuis que nous sommes élus, nous ne percevons pas d'indemnités puisque le texte n'est pas rétroactif. Donc depuis le début du mandat nous avons travaillé gratuitement. C'est un choix.

M BONNET : ce sont vos adjoints qui en pâtissent puisqu'ils voient leur indemnité diminuée et la vôtre continue d'être la plus forte.

M. le MAIRE : c'est un choix que nous avons fait entre nous M Bonnet.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le maire bénéficie de plein droit de l'indemnité de fonction au taux maximal prévu par les dispositions du Code général des collectivités territoriales.
- Fixe le montant des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.
- Détermine le montant des indemnités de fonction comme suit :
 - Adjoints au maire : 18,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - Conseillers municipaux délégués : 5,79 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Précise que le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe indemnitaire globale applicable à la commune.
- ~~Dit que les indemnités allouées aux conseillers municipaux délégués s'imputent sur l'enveloppe indemnitaire globale susvisée.~~

	PROCÈS-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026	

- Dit qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus concernés est annexé à la présente délibération, en application du L2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
		M. Louis BONNET Mme Sophie CLÉMENT M. René CECCHETTO Mme Joséphine AUDRIN M. Jean-Louis BOURRIÉ Mme Sandrine DAUSSANGE M. Jean-François CLAPAUD

M. le Maire poursuit l'ordre du jour pour le point inscrit en finances

FINANCES

2. Rapport d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : **M. Bruno GANDON**

Observations :

M. GANDON : d'abord en préambule ; lorsqu'on prépare un rapport d'orientation budgétaire, on le prépare deux mois à l'avance. Là nous avons eu 14 jours. J'ai découvert [NDLR : la responsable adjointe des finances] avec qui nous avons dégrossi car rien n'avait été fait bien évidemment. Nous avons dû nous mettre en route, vérifier les chiffres, faire un rapport d'orientation budgétaire 2026 qui est dans la lignée de ce qui a été fait précédemment mais qui demande des précisions complémentaires. Je vous demanderai d'écouter le rapport avant de poser vos questions.

[NDLR : le rapport est rétroprojeté, son déroulé est assuré par un agent.]

M. GANDON rappelle les contextes réglementaire, économique mondial et européen, puis français et poursuit avec les impacts de la loi de finances 2026 pour le bloc communal.

Il reprend les conclusions telles qu'indiquées en page 4 : « ces évolutions impliquent une vigilance accrue sur la gestion des dépenses de fonctionnement - nous le verrons tout à l'heure, vous verrez qu'il y a eu quelques dérapages - et une priorisation des investissements en fonction des aides disponibles ».

Je dis que ces budgets sont des budgets provisoires. Nous avons des échanges en cours avec la trésorerie. Il pourra donc y avoir des rajustements à la marge - 2, 3, 4 000 euros – du budget lorsque nous le voterons.

M GANDON poursuit en évoquant le Budget annexe Lotissement « Les Terrasses de Mazan » [NDLR : page 4 du ROB].

Il reste un terrain à vendre et qu'il va être difficile à vendre car il est très mal positionné. Il poursuit : (...) et remboursement au budget principal de la ville. Alors il faut savoir que pour ce lotissement, au budget principal, était avancé 287 000 euros : cette somme a été prise sur le budget principal pour la mettre sur le lotissement ; et il y a eu un emprunt complémentaire de 800 000 euros. Il ressort - et je fais un résumé rapide - il y a eu des études pour 46 000 euros HT, les travaux 7 24 961 € HT, l'acquisition des terrains 891 842 € HT.

M GANDON rappelle le fonctionnement de ce budget qui fonctionne à l'envers ; il précise que ce jeu d'écriture vise à équilibrer le budget – ce qui risque d'être difficile pour ce budget-là.

Il reprend la lecture du rapport page 6.

On a encore un compromis signé, et il reste une parcelle (sur 13) à vendre, ce qui va être difficile pour arriver à construire une maison. Ce n'est pas évident car elle n'est pas très bien positionnée et donc elle n'a pas trouvé preneur pour l'instant.

Compte-tenu des chiffres qu'il expose, M GANDON indique que [la commune] risque de faire du déficit sur ce lotissement. Il faut savoir que la taxe d'aménagement va tomber au budget principal. Donc il y aura certainement un petit delta mais ce n'est pas évident d'équilibrer un budget comme celui-là.

M GANDON poursuit avec la lecture des données prévisionnelles 2025. Concernant la présentation page 10 de la section d'investissement, M GANDON précise que : ces données ne comprennent pas le remboursement du capital de la dette (390 721 euros par an), les écritures d'ordre (359 672,88 euros) et les restes à réaliser (956 099 ,69 euros en dépenses d'investissement et 350 000 euros en recettes d'investissement).

Il reprend la lecture de la page 10.

Concernant les résultats attendus pour le CFU 2025 (page 11) :

M GANDON précise qu'il s'agit des dépenses totales, écritures d'ordre et réelles. Il poursuit : concernant les résultats de l'exercice en section de fonctionnement : + 605 115,44 euros. M Gandon indique que l'année dernière (2025) nous étions à 797 000 € ; 2023 : 157 607 € ; 2022 : 961 732 € ; 2021 : 941 762 € et 2020 : 1 349 887,18 €. Ce qui est plus préoccupant c'est le résultat antérieur reporté.

Il faut savoir que nous avons des dépenses d'investissement et que pour couvrir ce déficit d'investissement et besoin de financement, nous allons devoir affecter, sur ce résultat de l'année plus le cumulé de l'an dernier, 955 902,52 € pour couvrir ce déficit.

Il récapitule : en 2023 : 1 908 994 € ont été reportés sur les résultats de 2022 ; en 2024 : 1 424 349 € reportés sur les résultats de 2023 ; en 2025 : 1 177 081 € reportés sur les résultats de 2024 et pour 2026 on ne va reporter que 826 294 €. Ce qui fait que, par rapport à 2023, on a « bouffé » la moitié. C'est préoccupant pour l'investissement, ce que nous allons pouvoir faire. Nous avons donc un besoin de financement de 955 902,52 €.

On construit un budget avec une hausse des dépenses à 5,00% et une hausse des recettes à 1,2 %. C'est un budget prudent. Comme on dit : surestimer ses recettes et sous-estimer ses dépenses, c'est un budget insincère. L'inverse c'est un budget sincère.

Il poursuit sur la lecture du tableau page 12.

C'est un budget prudent, on va surveiller le budget mois par mois. Il y a beaucoup d'heures supplémentaires à payer parce que c'était les élections ; il va falloir faire attention sur les heures supplémentaires, les recrutements, les emplois saisonniers et essayer de rester à 3 345 000 euros en termes de dépenses de personnel. Il va également falloir rationaliser les déplacements parce que le carburant coûte cher et cela va coûter de plus en plus cher....

Il poursuit sur la lecture des éléments détaillés page 15 concernant la section d'investissement.

	PROCÈS-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026	

Il indique : je peux vous dire qu'on a taillé, mais comme toujours on est au-dessus de ce qui avait été réalisé vraiment en 2025. Je vous dis que le projet budgétaire d'investissement 2026 prévoit une baisse de 35,00 % par rapport au budget primitif 2025. Ça ne sert à rien d'inscrire au budget si on ne sait pas, si on ne réalise pas. Cette baisse significative du budget d'investissement se justifie par le fait de la première année de mandature. En effet, faire un budget en l'espace de trois semaines j'ai du mal ; de surcroît le faire avec un agent arrivé dans la collectivité en décembre 2025 et qui prend connaissance de tous les dossiers. Nous allons monter en puissance progressivement. Nous allons donc faire un budget prudent, [NDLR : il reprend le texte de la page 15] : qui vise à assurer la continuité [des services] et des projets engagés. Donc 2027, vous aurez un vrai budget qui sera le nôtre. Là nous sommes plutôt sur un héritage. Un budget se prépare en septembre pour un vote en avril.

Détaillant les dépenses d'investissement, M GANDON indique : cela concerne le boulodrome, c'est une merveille. Je vous explique pourquoi. Parce que le permis a été refusé, l'étude a été engagée et va être payée pour quelque chose qui ne verra peut-être jamais le jour malheureusement : des études de sol n'ont pas été réalisées, il y a une loi sur l'eau, etc. C'était 350 000 euros. Au départ on m'avait expliqué que c'était une société qui prenait à sa charge les études et les travaux et qui louerait par bail emphytéotique et récupérerait les recettes. Puis cela a disparu. Peut-être parce que le projet n'est pas suffisamment intéressant. Donc c'est la commune qui a à sa charge cela. Donc nous l'avons supprimé. Nous ne sommes pas là pour dépenser de l'argent de façon inconsidérée.

Concernant le chapitre 204 et les 150 000 euros, il indique : ça c'est une subvention que la commune doit donner à Grand Delta Habitat pour qu'il construise des logements sociaux. Moi je me suis toujours un peu opposé à cela mais...il faut le provisionner.

Il poursuit sur la lecture des éléments détaillés page 16.

En ce qui concerne la page 17 : capacité d'autofinancement [NDLR : « CAF »] Là nous avons aussi une surprise ... négative. A titre d'exemple [NDRL : données chiffrées non portées à l'écran mais indiqué à l'oral]: en 2024 la CAF brute était de 1 242 553,30 € et, en 2025 est passée à 1 069 741,97 € soit - 14 % en 1 an. Concernant la CAF nette, elle passe de 856 278,43 € à 679 020,00 € en 2025 soit -21 %.

NDRL : Contrairement à la CAF brute, la CAF nette intègre le remboursement du capital de la dette [NDLR : de 390 722 € selon le CA 2025]. Le taux d'épargne était de 23,36% en 2021 et 23,10% en 2022. Aujourd'hui il est à 16,34 %. Ce sont des indicateurs importants sur l'état de santé d'une collectivité territoriale, principalement sur sa section de fonctionnement.

Il poursuit sur la lecture des éléments détaillés page 18.

Il indique que la ville de Mazan n'est pas très endettée. Elle est bon élève. Mais j'ai fait le parallèle. 90 % d'emprunt à taux fixe et 10 % à taux variable dont un emprunt à taux 0. Il y a un emprunt où, après 10 ans, nous remboursons plus d'intérêt que de capital. Il s'agit d'un emprunt contracté par la municipalité de M Navello. C'est un prêt à taux variable, pour l'école la Condamine. De 1,75 % révisable en 2015. En 2023 un courrier de la Banque des Territoires informait que le taux serait de 4,00%. Ce que je fais lorsque j'arrive dans une collectivité, c'est voir si nous ne pouvons pas renégocier comme prêt. Sachant que nous savions qu'avec l'inflation les taux allaient augmenter. J'ai fait une projection des taux d'intérêt moyens :

2020-2021 : entre 1,1 et 1,5 % ; 2022-2023 : 1,5 et 2,2 % ; 2023 : 2,5 % ; 2026 : 3,85 %. En 2022, ce que j'aurais essayé de faire c'est renégocier ce prêt, quitte à payer des pénalités de remboursement anticipé. Mais pour le moment nous devons faire avec.



PROCÈS-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026

Concernant la charge de la dette : M GANDON indique que la dette n'est pas extraordinaire. Mais ce qu'il aurait fallu faire lorsque les taux étaient bas, était d'emprunter pour investir plutôt que de puiser dans son épargne, Moi j'ai renégocié 4 prêts à 4,00% que j'ai renégocié à 0,9 % taux fixe par prêt. Il faut donc ne pas mobiliser son épargne mais emprunter à bon escient.

Concernant la charge de la dette en page 19 : en 2025 pas de nouveau emprunt ; en 2026 il n'est pas non plus prévu d'emprunter. Donc il faudrait 3,85 années pour rembourser qui se calcule ainsi : CAF brute divisée par l'encourt de la dette.

Il poursuit sur la lecture des éléments détaillés pages 20 à 23.

M. CECCHETTO : votre récit est très intéressant. Pour ma part je préfère m'en tenir aux pièces administratives qui ont l'avantage d'être stables, vérifiables et beaucoup moins sensibles aux reconstructions personnelles. Le mandat s'est fait sans augmentation d'impôt, sans emprunt et se termine avec un ratio d'endettement à 3,85.

M GANDON : c'est bien, c'est très bien. Moi ce que je note c'est quand même que la capacité d'autofinancement est en chute vertigineuse. Et c'est ce qui conditionne les conditions d'investissement. Et maintenant malheureusement les taux vont augmenter à 4,5% à 5% et on se trouvera dans ces difficultés-là. Donc si vous êtes satisfait, c'est très bien c'est tant mieux. Mais voilà, les chiffres donnés sont factuels. La seule chose qui détermine la capacité de financement...

M. CECCHETTO : pas de leçon {NDRL : en finances publiques}

M GANDON : je pourrai vous en donner, j'ai fait 12 ans de finances à Carpentras, j'en ai fait certainement plus que vous ! Je ne suis pas là pour vous en donner

M. CECCHETTO : on verra dans six ans

M GANDON : mais on hérite d'une situation particulièrement difficile surtout en termes de capacité d'autofinancement de la commune. C'est tout ce que j'ai dit. Tout à l'heure j'ai également dit – vous avez pu le remarquer – que la commune n'est pas très endettée. Mais j'ai dit aussi qu'à un moment donné, quand les taux sont à 1,2% il vaut peut-être mieux emprunter que bouffer son épargne.

Mme AUDRIN : je voudrais que vous preniez la page 7.

M GANDON : ah, vous allez nous parler de ce qu'on appelle le lotissement AUDRIN.

Mme AUDRIN : je voulais rappeler que 12 parcelles ont été encaissées. Il reste réellement une parcelle à vendre, je suis d'accord avec vous. Je voudrais savoir quelle est votre intention puisqu'elle n'apparaît pas dans le budget pluriannuel.

M GANDON : si, elle apparaît mais pas forcément sur ces lignes-là puisque ce n'est pas le budget primitif définitif que vous allez avoir et voter.

Mme AUDRIN : je vous parle du tableau C, ligne « vente de terrains » : 1 734 316,67 € sur les totaux et là on voit 1 570 983,33 €. Normalement la dernière parcelle vous la prévisionnez car même si vous pensez que la dernière parcelle ne sera pas vendue en 2026, vous pouvez la mettre en 2027.

M GANDON : oui, on va peut-être le mettre sur 2027 mais on ne sait pas quand ni à quel prix on pourra vendre la parcelle.

Mme AUDRIN : c'est une parcelle qui se vendra M GANDON, ça je peux vous le garantir.

M GANDON : oui, si on baisse le prix peut-être.

M GANDON : il faut mettre une publicité et c'est tout.

Mme AUDRIN : il manque donc une parcelle sur le pluriannuel.

M GANDON : oui il faut la rajouter.

M. BONNET : je me permets d'intervenir M GANDON car vous avez dit en plaisantant : « c'est le lotissement AUDRIN ». Moi je vous rappelle que les chiffres étaient bons en 2020 et on dirait que la mairie [NDLR : la municipalité] précédente avait fait des miracles. En réalité on s'est retrouvé au pied du mur car la municipalité précédente avait fait acheter tous les terrains par l'EPF [NDLR : Etablissement Public Foncier]. Il y en avait pour 2 millions d'euros de terrains sur la Ferraille.



PROCÈS-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026

A un moment l'EPF a indiqué qu'il ne souhaitait plus faire d'avenants et a demandé à la commune de racheter les terrains. Sur le terrain de la Ferraille Nord il fallait le racheter ; il y en avait pour 1 million d'euros. Heureusement que madame AUDRIN s'en est occupé et que nous nous sommes tournés vers le lotissement communal car il n'y avait pas d'autre solution. A plusieurs reprises il y a eu des aménageurs et à chaque fois cela a échoué. A un moment donné, il a fallu s'en occuper de A à Z alors que personne n'était expérimenté. Mme AUDRIN s'en est occupé. Aujourd'hui, au bout de deux ans, nous avons vendu 12 des 13 terrains et nous arrivons pratiquement à l'équilibre. Donc quelque part la plaisanterie sur le lotissement AUDRIN je trouve cela un petit peu déplacé.

M GANDON : non ce n'est pas une plaisanterie car vous venez de le répéter trois fois : « Mme AUDRIN s'en est occupé » donc c'est pour cela que je l'ai appelé le « lotissement AUDRIN ».

M. BONNET : non, ça s'appelle « les Terrasses de Mazan ».

Mme AUDRIN : et je vous rappelle que les terrains ont été vendus dans l'année. 12 parcelles en un an. Ce n'est pas rien.

M GANDON : c'est très bien, mais c'est quelque chose que je n'ai pas envie de recommencer...

Mme AUDRIN : ...moi non plus...

M GANDON : ...de lancer la commune de Mazan en promoteur immobilier et ce n'est pas le rôle de la commune de faire de la promotion immobilière.

M. BONNET : si vous ne faites pas affaire avec Grand Delta Habitat pour la Ferraille Sud, il faudra sortir 750 000 euros.

M le MAIRE : eh bien nous verrons.

M CLAPAUD : je voudrais intervenir sur le sujet. Il y a deux chiffres qui s'opposent. M GANDON dit qu'il y avait 9 parcelles vendues en 2025 ; 4 restent à vendre ; 1 vente signée 1 sous compromis ; donc il en reste 2.

M GANDON : il y en a une qui va être signée là

M CLAPAUD : d'accord. Mais comme vous le savez, lorsque j'interpellais à plusieurs reprises Mme AUDRIN, à chaque fois elle me disait qu'il ne restait qu'une seule parcelle à vendre, pendant plusieurs mois et jusqu'à récemment. Mais en fait, il reste une parcelle maintenant ?

M GANDON : oui, il reste une parcelle maintenant. Une parcelle dont le compromis a été signé au mois de mars je crois

Mme AUDRIN : non, tout a été encaissé en février M GANDON, pas signé, encaissé.

M le MAIRE : Mme AUDRIN, ce n'est pas dramatique. Tout n'a pas été encaissé car j'ai signé le parapheur hier.

Mme AUDRIN : c'est qu'il y a un problème avec le trésor. J'ai toutes les dates. Le 27 février 2026 la dernière parcelle a été virée au trésor public.

M GANDON : Mme AUDRIN, le notaire demande les fonds le 27 mais le temps que le circuit suive, cela arrive en mairie en mars-avril.

Mme AUDRIN : non c'est que le trésor public met les fonds sur un compte, il y a des erreurs d'imputation et après il restitue. Mais en réalité, le virement a été fait par le notaire le 27 février, il était au trésor public.

M. GANDON : donc il était au trésor public, mais pas chez nous. On n'a pas pu l'enregistrer.

M le MAIRE : On ne va pas épiloguer sur les dates. J'ai signé hier les dernières perceptions touchées.

Il n'en reste pas moins qu'au départ il y a eu une mise de fonds sur le budget principal et que nous n'allons pas récupérer l'intégralité. Nous ferons le maximum pour vendre le terrain et clôturer ce budget annexe qui n'a pas vocation à perdurer pendant 10 ans. On espère fin d'année ou début 2027.

Mme AUDRIN : ensuite je voudrais savoir si le remboursement anticipé de 400 000 euros qui devait se faire en février-mars a bien été mandaté

M. GANDON : oui il a été mandaté.

Mme AUDRIN : et la 2^{nde} tranche de 400 000 est bien prévue pour fin avril dès que le budget sera voté ?

M. GANDON : oui c'est prévu.



PROCÈS-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026

Mme AUDRIN : ensuite, sur la loi SRU vous avez M GANDON qu'il y avait 100 000 euros de plus en 2026. L'explication que vous avez donnée tout à l'heure est complètement erronée.

En 2025 on a déduit la subvention octroyée à Grand Delta Habitat en N-1 pour 95 000 euros. Voilà d'où vient la différence entre 2025 et ce que vous avez provisionné pour 2026.

Et ce qui avait été payé pour 2024. La déduction se fait 2 ans plus tard.

M. GANDON : je n'ai pas tout compris mais ...

M le MAIRE : Mme AUDRIN, je suis d'accord avec vous. Ce sera la même chose pour nous.

Par contre j'ai souvenir qu'en 2020 nous étions à moins de 200 000 euros de prélèvements au titre de la loi SRU et là on passera à 250 000 euros. Donc si nous arrivions à créer des logements en 2027 nous aurions des déductions. Mais en l'état, nous avons un prélèvement de 250 000 euros prévu.

Mme AUDRIN : oui mais cela a toujours été et va crescendo. Malheureusement ce sera perpétuel car il y aura toujours de la demande de logements sociaux et nous en avons 559 à faire. Et c'est simplement impossible à réaliser. Donc ce sera perpétuel puisque vous en parlez...

Ensuite M GANDON, concernant la section d'investissement : vous avez indiqué que la loi de Finances allait réduire la voilure sur la subvention Fond Friche.

M. GANDON : oui c'est ce qui était annoncé.

Mme AUDRIN : exactement. Nous avons inscrit un projet sur les jardins de l'Auzon où nous pouvions bénéficier d'une subvention de 850 000 euros. Alors vous l'avez réduit à néant car vous l'avez retiré.

M le MAIRE : je ne peux pas vous laisser dire cela. Mme AUDRIN, l'Etat a diminué par 4 la dotation fonds vert. J'ai rencontré les personnes de la COVe qui portent le projet. Il n'y a pas de soucis, le Sous-préfet a donné son feu vert, l'ADEME va financer la dépollution.

Mme AUDRIN : sur vos textes c'est enlevé, cela n'y figure pas. C'est pour cela que je me suis permise de vous dire que s'agissant d'un projet inscrit depuis 2023, ce serait dommage de laisser partir cette subvention. Maintenant c'est parfait M CLAUDON, si vous en avez pris connaissance, au moins les choses vont être modifiées.

Mme AUDRIN : ensuite sur la page 18, état de l'endettement. Si on ne tient pas compte des Terrasses de Mazan, les parcelles étant vendues et l'emprunt remboursé, alors la valeur exacte de la dette par habitant serait de 511,34 euros au lieu de 635,00 euros. Cet emprunt affecte la valeur de la dette par habitant parce que vous l'avez calculé ainsi. Mais vous n'auriez pas dû tenir compte de cet emprunt puisque c'est un budget annexe et qui, en l'occurrence, est à 0,00 puisqu'il y a la vente des parcelles. Donc pour moi la dette est de 511,34 euros par habitant.

M le MAIRE : donc si l'emprunt est soldé d'ici la fin du mois on calculera comme ça. Mais Mme AUDRIN, M GANDON a bien souligné que Mazan n'est pas endettée, elle n'est pas criblée de dettes et c'est déjà une bonne chose.

Mme AUDRIN : oui mais je tenais à le préciser. Ensuite page 22, sur le tableau des ressources humaines : sur les effectifs non titulaires de catégorie A est indiqué « 4 » ; et sur le tableau : « 2 ». Il y a un problème de cohérence.

M le MAIRE : Vous savez qu'on a fait cela en très peu de temps, il peut y avoir une petite erreur. On vérifiera ça pour le budget.

M CLAPAUD : j'ai bien conscience qu'on est sur des grandes orientations, des prévisions, que nous n'allons pas entrer dans les chiffres précis car nous les aurons lors du budget. Avec des chiffres précis. Pour le fonds vert sur l'opération Roch : est-ce bien la somme demandée par Mme AUDRIN qui va être attribuée ou est-ce que cette somme va elle aussi être amputée de deux ou trois fois puisque l'enveloppe de la nation a été divisée par 4 ?

M le MAIRE : à partir du moment où l'ADEME accepte, c'est financé à 100%. Au sortir de la réunion d'hier, c'est la méthode de dépollution qui va être impactante.



PROCÈS-VERBAL

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 14 avril 2026

Creuser représente un trou énorme ; soit de façon chimique avec un produit qui neutralise les hydrocarbures sans polluer ; soit de façon biologique (bactéries qui mangent les bactéries de pétrole). La première est rejetée car cela représente un coût très conséquent. Reste les deux autres : la méthode chimique est rapide : environ 6 mois ; la méthode biologique : 2 ans. C'est un choix qu'il faudra faire mais l'ADEME financera cette dépollution. On reparlera de ce projet.

M CLAPAUD : Pour en revenir sur la Ferraille : il y a eu des discussions ici au Conseil, avec des conseillers encore présents autour de la table aujourd'hui, quant au racket opéré par GDH auprès de la commune de Mazan pour 150 000 euros votés une première fois puis à nouveau 150 000 euros une seconde fois soit 300 000 euros exigés pour financer le projet ; dans le rapport on voit 150 000 euros. Ensuite qu'en est-il, car M GANDON connaît très bien le Président de GDH. Puisqu'il l'a évoquée lui-même en Conseil...espérons que cette relation permettra de faire évoluer le dossier favorablement. Enfin, concernant la rénovation du groupe scolaire allez-vous vous appuyer sur l'étude déjà effectuée ou allez-vous en faire faire une autre ?

M le MAIRE : on va s'appuyer dessus. Après vient la question avec qui allons-nous travailler. C'est une question qui se pose et sera abordée dans les mois qui viennent. En tous les cas le projet sera porté, la rénovation de l'école sera prise en charge. Vous serez tenus informés.

M CLAPAUD : une précision : vous avez indiqué 27 000 euros pour « la culture et le portail du groupe scolaire ». On s'est beaucoup creusé la question avec mes amis lorsqu'on a préparé le conseil qu'est-ce que vient faire la culture ?

M le MAIRE : c'est simplement la clôture.

M CLAPAUD : donc c'est une coquille et personne ne l'a vue à la relecture ?

M GANDON : non parce qu'on est dans l'urgence 14 jours avant !

M CLAPAUD : ah l'urgence !

M GANDON : eh oui, j'aurais aimé que vous soyez à notre place !

M CLAPAUD : non mais il suffit de relire le document. Donc c'est bien la clôture. Et puis il y a un point important du rapport. Il n'y a pas si longtemps nous étions en campagne vous et moi. Depuis j'ai rencontré des Mazanais et on échangeait sur nos programmes respectifs et ils étaient très contents de votre proposition de faire ce programme de 12 millions d'euros sur la mandature sans augmenter les impôts.

M CLAPAUD : je leur ai répondu qu'attention, ce que j'ai à vous proposer moi c'est le maintien du taux d'imposition. [NDLR : Et les habitants ont répondu] oui mais monsieur Claudon a bien écrit « sans augmenter les impôts ! ». Donc allez-vous tenir cette promesse ?

M le MAIRE : quand je dis que les impôts n'augmentent pas, je parle des taux d'imposition qui restent fixés. Les bases sont fixées par l'Etat et ça je n'y peux rien

M CLAPAUD : vous l'avez écrit M CLAUDON, vous jouez sur une ambiguïté

M le MAIRE : vous jouez sur les mots M CLAPAUD

M CLAPAUD : non moi je sais lire et les Mazanais savent lire : et vous avez écrit « sans augmenter les impôts ». Allez-vous renier cette parole ?

M le MAIRE : je ne renie rien du tout. M CLAPAUD vous jouez sur les mots.

M GANDON : généralement quand on dit sans augmenter les impôts on parle de ne pas augmenter les taux. Mais les bases elles, augmentent mécaniquement. Et là elles risquent d'augmenter de 3 ou 4 %. Elle est indexée sur l'inflation. Donc on pourrait ne pas augmenter les impôts en diminuant les taux au fur et à mesure. Et puis dans 2 ou 3 ans ce sera la Préfecture qui gèrera le budget.

M CLAPAUD : non, je dirai que vous M. GANDON vous êtes très pointu sur les finances, mais les Mazanais qui lisent « sans augmenter les impôts » lisent « sans augmenter les impôts ».

M le MAIRE : donc les Mazanais sont bêtes

M CLAPAUD : non ils croient ce qu'on leur dit...

J'ai encore une question sur l'augmentation des subventions aux associations. Vous passez de 353 000 à 365 000 euros. A quoi est due cette petite hausse ?

M le MAIRE : c'est une projection. Vous aurez les précisions lors du vote du budget. Ce n'est pas encore fixé. J'ai notamment reçu un courrier du Comité des fêtes me disant que leur association se met en veille.

Nous verrons avec eux car nous nous posons des questions, notamment sur la manière dont a été réuni leur conseil d'administration car il semblerait que certains n'aient pas reçu de convocation. Et puis cette association a reçu des aides de la commune. Si de l'argent doit être restitué à la commune, il le sera. D'ores et déjà, l'association m'a demandé de ne pas la subventionner cette année. Donc la subvention prévue à hauteur de 22 000 euros est retirée. Je l'ai su avant-hier. Voilà.

M. CECCHETTO : il faudra que vous vérifiiez également le précédent comité qui a pratiqué de la même façon, donc il serait bon que vous cherchiez aussi ailleurs.

M le MAIRE : tout à fait.

M. le Maire soumet la délibération. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :
- Prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.

Relevé de décisions

M. le Maire indique qu'il n'y a aucune décision.

Question diverse

M. le Maire indique qu'il n'y a aucune question diverse.

Il indique que le prochain conseil aura lieu mercredi 29 avril à 20h00 et il sera question du budget.

M. le Maire procède à la clôture de la séance. La séance est levée à **21h32**.

Fait à Mazan, le

29 AVR. 2026

Secrétaire de Séance

M. le Maire

Maria DUFOUR



Stéphane CLAUDON




Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.